

→Edito



D.R.

Le nouveau plan d'actions stratégiques du CCAH vient d'être voté par notre Conseil d'administration. Il s'agit toujours d'une étape importante de la vie associative, étape privilégiée pour prendre du recul, se poser la question de son positionnement, de ses activités, bref de son avenir.

Ambitieux mais réaliste, ce plan 2012/2015 s'articule autour de trois principaux axes. En premier lieu, réaffirmer notre rôle de coordonnateur. La force et la richesse du CCAH sont bien d'être ce lieu neutre de rassemblement et d'échanges autour de projets communs et de valeurs partagées. C'est notre place, notre ADN, notre éthique. S'ouvrir à l'Europe, et au reste du monde, pour connaître et diffuser les bonnes pratiques, enrichir notre réflexion et donc notre action au service de nos membres, sera ainsi une de nos priorités.

Mais qu'est la réflexion si elle n'est pas sous-tendue par l'action ? Deuxième orientation stratégique donc consolider le soutien financier aux projets. Mais pas n'importe quels projets. Ceux qui s'inscrivent clairement dans une démarche d'inclusion de la personne handicapée, qui favorisent une structuration du secteur handicap, ou qui participent au développement de pratiques innovantes d'accompagnement, notamment les projets de recherche appliquée. Et tout cela bien sûr en s'adaptant aux nouvelles procédures d'appel à projets.

Enfin, développer la formation et créer une offre de conseil et d'expertise. Car financer des projets est certes le cœur de métier du CCAH, mais il est nécessaire de le faire au service de valeurs communes où le projet de vie de la personne est au cœur des projets collectifs. C'est dans cet esprit que la formation et le conseil font partie de notre projet associatif. Faire sens ensemble, car être expert, aider les autres à le devenir, c'est faire des choix, faire acte d'engagement. C'est un pacte social et politique sans cesse à renouveler et à réaffirmer.

Karine Reverte
Directrice

Actualité du CCAH



ENSEMBLE HANDICAP ET SOCIÉTÉ

40 ans d'action pour changer demain

Ils s'appellent Sylvie, Paul, Quentin, Boris... Ils sont architecte, professeur, étudiant, mère de famille, médecin... certains sont handicapés, d'autres non, mais tous vivent directement le handicap, soit dans leur corps, soit parce qu'ils œuvrent - chacun à leur manière - à rendre moins difficile l'existence des premiers.

Un grand reporter, Gilles Luneau, et une photographe, Nathalie Tufenkjian, ont ainsi sillonné la France pour aller à la rencontre de ces acteurs d'une scène encore trop peu connue, qui disent tous la volonté de ne pas vivre dans un monde à part, et cette envie d'aller plus loin, de faire avancer les choses, d'être créatifs, de donner du sens à demain.

Au final 40 portraits (personnes handicapées, professionnels du secteur, politiques, mais aussi structures spécialisées...) pour fêter les 40 ans du CCAH, coéditeur de cet ouvrage publié aux éditions Alternatives. Préfacé par Axel Kahn, ce beau livre de 240 pages est aussi l'occasion de montrer non seulement l'évolution positive des modes d'accompagnement des personnes handicapées, mais aussi un réel changement du regard d'autrui. Même si tout reste à faire pour vivre encore mieux... ensemble.

Ce beau livre peut être commandé directement auprès du CCAH au tarif préférentiel de 25 € : par téléphone au **01 42 27 78 51** ou en téléchargeant le bon de commande sur le site internet **www.ccah.fr**.





→ EUROPE ET HANDICAP : de nouvelles propositions pour plus d'inclusion

Le Parlement Européen, en adoptant le 25 octobre une résolution portant sur la mobilité et l'intégration des personnes handicapées, a plaidé pour une meilleure accessibilité des services de santé, d'éducation et de protection sociale, mais aussi pour un renforcement des mesures en faveur de l'emploi, ainsi que pour une « carte européenne de mobilité ». Il encourage en ce sens l'initiative de la Commission européenne visant à présenter une proposition d'acte législatif européen sur l'accessibilité à l'automne 2012.

→ UN BILAN MITIGÉ pour le plan « psychiatrie et santé mentale » 2005 – 2008

Deux récents rapports, l'un du Haut conseil de la santé publique (HCSP) et l'autre de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), permettent d'établir que, si des progrès notables ont été réalisés en termes d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, le bilan est décevant dans les domaines de la prévention chez l'enfant et l'adolescent, de l'accès au logement, de la scolarisation, de l'adaptation de l'offre aux besoins et de la réponse aux inégalités territoriales. Enfin, la nécessité de diversifier les modes d'accompagnement et de soutenir l'accession à la vie ordinaire a été soulignée.

→ Les nouveautés de la LOI FOURCADE

En simplifiant les règles de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009, elle détermine la clarification de la procédure d'autorisation par appel à projet (les transformations sans modification de la catégorie de prise en charge en sont exonérées), l'adaptation des processus de financement de la formation par la CNSA (délégation de crédits aux ARS, mutualisation des financements attribués aux mêmes ty-

pes d'actions), et la sécurisation du statut des groupements de coopération sociale et médico-sociale. A noter qu'elle aménage enfin certaines règles relatives aux centres d'action médico-sociale précoce.

→ UN AUTOMNE DE MOBILISATION

Parmi de nombreux événements, le Téléthon, les 3 et 4 décembre, a réuni plus de 86 millions d'euros de promesses de dons. Les Trophées de l'APAJH ont récompensé au Carrousel du Louvre le 5 décembre des initiatives permettant l'accès et la participation à la vie sociale, culturelle et professionnelle des personnes en situation de handicap.

→ L'UNAPEI PUBLIE UN « LIVRE BLANC » en faveur du travail des personnes handicapées mentales,

qui permet de dresser un état des lieux de l'accès à l'emploi, essentiellement dans le cadre des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des entreprises adaptées (EA), confrontés à des difficultés économiques et à une nécessaire évolution de leurs activités. Il formule plusieurs préconisations, autour de la recherche-action, de la sensibilisation, de la création d'un observatoire des métiers en ESAT et EA et d'un centre de ressources « formation ».

→ SEMAINE POUR L'EMPLOI (14 – 20 novembre) : l'Agefiph annonce de nouvelles mesures en faveur du travail des personnes handicapées :

une évolution du paysage des aides aux entreprises, la définition de publics prioritaires (demandeurs d'emploi handicapés loin de l'emploi, petites et moyennes entreprises), la prescription des aides par les partenaires (organismes de placement spécialisés Cap emploi...) et l'adaptation des priorités nationales aux réalités régionales. Ces mesures, largement débattues chez les professionnels du secteur, s'inscrivent dans un contexte de restrictions budgétaires généralisées.

40^e ANNIVERSAIRE DU CCAH "Ré-ancrer le passé et préparer l'avenir"

Le 30 novembre 2011, Joël Delgove, Président du CCAH, a reçu près d'une centaine d'invités au Musée Jacquemart-André à Paris à l'occasion des 40 ans de l'association. En présence de Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale et de Axel Kahn, Président de l'université Paris Descartes, cette soirée a permis de rassembler présidents, vice-présidents, directeurs et représentants des structures associatives et privées composant le CCAH, et ainsi, de donner un élan nouveau à l'action du CCAH. La soirée s'est terminée par l'intervention de la Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale qui a souligné à quel point le CCAH avait su depuis 40 ans s'imposer, s'affirmer comme un carrefour national d'engagements qui contribue à faire évoluer les représentations sur le handicap.



1/ M. Joël Delgove, Président du CCAH et Mme Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale 2/ M. Jean-Jacques Marette, Directeur Général du GIE Agirc-Arrco et M. André Renaudin, Directeur Général du groupe AG2R La Mondiale 3/ M. Axel Kahn, Président de l'Université Paris Descartes 4/ M. Pierre Maget, Directeur de l'action sociale du groupe Agricola et Mme Sylvie Pinquier Bahda, directrice de la communication, de l'action sociale et de la fondation de l'OCIRP

Le CCAH a soutenu



MAISON DU POMMIER POURPRE

ADEF Résidences

Située sur la commune de Saint-Denis (93) et proche du centre hospitalier, la Maison d'Accueil Spécialisée du Pommier Pourpre a ouvert ses portes fin 2010. Elle accueille 45 adultes présentant une déficience intellectuelle ou une maladie mentale handicapante, telle que des troubles du comportement stabilisés, des troubles de la personnalité résultant de pathologies neurologiques chroniques ou de psychose à expression déficitaire.

Le projet pédagogique poursuit différents objectifs dont le développement de l'autonomie

des personnes et de leurs modes de communication avec autrui. Il s'agit pour l'équipe d'initier et de développer des intérêts à travers de nombreuses activités - notamment artistiques - dans le but de stimuler chaque résident et de maintenir ses liens avec l'environnement. Le maintien des liens familiaux est également un axe prioritaire, tant le handicap psychique peut produire un grand isolement social.

Le choix architectural s'est porté sur une organisation en 4 unités de vie de 10 à 11 cham-



D.R.

bres. Un hall d'entrée fait office d'atrium où les rencontres sont facilitées. Tous les résidents peuvent apporter leur propre mobilier pour une meilleure appropriation du logement. Des jardins sont aménagés en divers endroits pour faire transition avec la rue et pour que chacun puisse profiter de l'extérieur en toute sécurité.

Dès son origine, l'association ADEF Résidences s'est efforcée de créer un modèle de fonctionnement directement et facilement transposable à tous ses établissements. Elle a également mis en place depuis de nombreuses années un système de veille des schémas départementaux et régionaux pour créer des structures dans des zones géographiques où les besoins sont les plus importants, en lien avec les compétences de l'association.

Le CCAH a accordé 320 610 € pour la construction et l'aménagement de cet établissement.

Maison du Pommier Pourpre

14, avenue Romain Rolland - 93200 Saint-Denis
Tél. : 01 49 71 39 50

Le CCAH

→ LES LAURÉATS 2012 DU CCAH

La 3^e cérémonie des Lauréats se déroulera le 29 Mars 2012 dans les Salons des Espaces CAP 15 à Paris. 5 projets seront récompensés lors de cette manifestation.

www.ccah.fr

Les membres du CCAH

→ TROPHÉE DE L'INNOVATION HANDICAP MNH

La 15^e édition est consacrée au sport. Dossier de candidature à retourner avant le 31 janvier 2012

www.mnh.fr

→ 5^e ÉDITION DU PRIX OCIRP « ACTEURS ECONOMIQUES ET HANDICAP »

Prix valorisant des actions innovantes menées par les entreprises privées, publiques ou les acteurs de l'économie sociale. Dossier de candidature à retourner avant le 6 avril 2012

www.exempleasuiivre.fr

AGENDA

→ APPEL À PROJET AGIRC ET ARRCO

« Faciliter l'accès aux soins des personnes handicapées vieillissantes pour favoriser l'autonomie »

En partenariat avec le CCAH. Dossier de candidature à retourner avant le 15 janvier 2012

www.agircarrco-actionsociale.fr

→ DE LA SCOLARISATION AUX PREMIERS PAS DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Colloque organisé dans le cadre du Grenelle de la formation et de l'accès à la vie sociale des jeunes handicapés. Le 25 janvier 2012

Université de Paris-Dauphine - Paris
www.fnaseph.fr

→ 2^e RENCONTRES SCIENTIFIQUES DE LA CNSA : Aide à l'autonomie et parcours de vie

Les 15 et 16 février 2012
Palais des congrès - Paris
www.rencontres-scientifiques.cnsa.fr



Jean-Marie BARBIER Président de l'APF

D.R.

Que vous apporte votre implication au sein du CCAH depuis 40 ans ?

Le CCAH, lieu de coordination entre les groupes de protection sociale et les associations, a non seulement toujours été un partenaire attentif à nos besoins, mais il a su s'adapter aux évolutions des attentes et des droits des personnes en situation de handicap. Le CCAH de par sa réactivité, son écoute et discernement représente une interface pertinente des associations avec les financeurs qui valorise nos engagements croisés au service des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Quels sont, selon l'APF, les besoins prioritaires en termes de solutions d'accueil et de services d'accompagnement pour les personnes handicapées ?

Face à la crise du financement de l'aide humaine qui précarise le quotidien des personnes qui font le choix de vivre à domicile, le soutien aux services est un enjeu majeur. La sécurité du dispositif (gardes itinérantes de nuit par exemple) et la qualité de l'accompagnement doivent permettre une participation sociale

et un projet de vie qui ne se résume pas à l'aide au repas et à la toilette !

Les solutions proposées par les structures doivent être plurielles et souples (accueil temporaire, aide au répit,...) pour suivre davantage les évolutions des parcours de vie, avec une prise en compte du vieillissement des personnes en situation de handicap, pour l'heure largement insuffisante.

Au regard de ses besoins, quels sont les grands projets de l'APF pour 2012 ?

Notre nouveau projet associatif, «Bouger les lignes», confère à l'APF la responsabilité d'avancer par un ensemble d'actions et de mesures concrètes sur le terrain de l'inclusion sociale, économique, culturelle, professionnelle et citoyenne. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, nous organiserons les premiers Etats régionaux de l'inclusion avec l'ensemble des parties prenantes. Ces temps collectifs réunissant un panel d'acteurs internes et externes ont pour objectif de dégager le diagnostic des besoins et des actions prioritaires à mener. Nous projetons de



plus la création d'un laboratoire de l'expérimentation et de l'innovation. Autre axe important, le souci d'apporter des réponses plus globales et décloisonnées aux besoins souvent complexes des personnes en situation de handicap (difficultés psychiques, sociales associées, maladie, vieillissement), et pour éviter les cloisonnements générateurs d'exclusion.

LES MEMBRES DU CCAH

LES GROUPES

DE PROTECTION SOCIALE

/ AGRICA / AG2R LA MONDIALE / APICIL / APRIONIS / AUDIENS / B2V / D&O / HUMANIS / IRCEM / IRP AUTO / LOURMEL / MALAKOFF MÉDÉRIC / MORNAY/NOVALIS TAITBOUT/PRÉ-MALLIANCE / PRO BTP / RÉUNICA

LES MUTUELLES

CNBF / CNG-MG MUTUELLE DE LA GENDARMERIE / LA MUTUELLE GÉNÉRALE / MCDEF / MGEFI / MIP / MMJ / MNH / MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉ-

NÉRALE/MUTUELLEINTÉGRANCE/ MUTUELLE RENAULT / MUTUELLE DU TRÉSOR / SMAR /

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

/ ACAS du CEA / AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE TÉLÉCOM / ANCV / APAS BTP / ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES ET DIPLÔMÉS DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE / BANQUE DE FRANCE / BNP PARIBAS / CAES du CNRS / CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE ET GA-

ZIÈRE / CRÉDIT AGRICOLE SA / CRÉDIT FONCIER DE FRANCE / OCIRP / RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS DES PROFESSIONS LIBÉRALES ILE-DE-FRANCE/SNCF/

LES ASSOCIATIONS NATIONALES / ANAÉ / ANCREAI / APF / CESAP / CNAPE / CROIX ROUGE FRANÇAISE / FAF / FÉDÉRATION DES APAJH / FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE CROIX-MARINE/ HANDICAP INTERNATIONAL / L'ADAPT / ORDRE DE MALTE FRANCE / UNAFAM / UNAFTC / Unapei / U.N.A.P.H. / UNIOPSS / UNISDA /

ccaH
Accompagner vos projets,
construire l'avenir.